

DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2022 - 2023

(1 dossier d'inscription complet par adhérent et par cours)

Cours souhaité

Eveil à la danse (4-5 ans)

- Eveil 1 (enfants nés entre 01 et 09.2018) - 45 min
 Eveil 2 (enfants nés en 2017) - 45 min
 Eveil 1 & 2 (enfants nés en 2017 ou entre 01 et 09.2018) - 45 min
(cours ouverts que si les créneaux de l'après midi sont complets)

Précisez horaire souhaité >>

Initiation à la danse (6-7 ans)

- Initiation 1 (enfants nés en 2016) - 1h
 Initiation 2 (enfants nés en 2015) - 1h
 Initiation 1 & 2 (enfants nés en 2015 ou 2016) - 1h *(cours ouverts que si les créneaux de 14h30 et 15h30 sont complets)*

Précisez horaire souhaité >>

Jazz

- 8-9 ans - 1h
 10 – 13 ans - 1h15
 14 – 17 ans - 1h30

Classique

- 8-11 ans (Primaire) - 1h
 12-15 ans (Collège) - 1h
 16 ans et + (Lycée) / Adultes - 1h15

Hip-Hop

- 8-11 ans (Primaire) - 1h
 12-17 ans (Collège/Lycée) - 1h15

Danse orientale /Danse du Monde

- Ados (dès 14 ans) /Adultes débutants et intermédiaires - 1h15 (orientale)
 Ados (dès 14 ans) /Adultes confirmés - 1h15 (orientale)

Danse tahitienne

- Enfants dès 6 ans (sous réserve d'inscriptions suffisantes)
 15 ans et + / adultes - 1h30

Zumba

- Zumba Juniors (5-7 ans) - 45 min
 Zumba Kids (8-11 ans) (Primaire) - 1h
 Zumba 12-14 ans (Collège) - 1h
 Zumba 15-17 ans (Lycée) - 1h
 Zumba adultes - 1h

Précisez horaire souhaité >>

Danse de salons/de couple (Adultes)

- Danses standards
 Danses latines
 Rock

Horaires

(Sous réserve de modifications suite aux inscriptions)

- Mercredi 16h45 – 17h30
 Mercredi 17h30 – 18h15
 Mercredi 11h00 – 11h45
 11h45 – 12h30

- Mercredi 14h30 – 15h30
 Mercredi 15h30 – 16h30
 Mercredi 10h – 11h
 13h30 – 14h30

- Mercredi 13h30 – 14h30
 Mercredi 14h30 – 15h45
 Mercredi 15h45 – 17h15

- Jeudi 17h – 18h
 Jeudi 18h – 19h
 Jeudi 19h – 20h15

- Vendredi 17h00 – 18h00
 Vendredi 18h00 – 19h15

- Mercredi 19h00 – 20h15
 Mercredi 20h15 – 21h30

- Lundi 18h30 – 20h
 Lundi 18h30 – 20h

- Vendredi 17h30-18h15
 Lundi 17h – 18h
 Lundi 18h – 19h
 Vendredi 18h15 – 19h15

- Lundi 19h30 – 20h30
 Vendredi 19h30 – 20h30

- Vendredi 19h30 - 20h30
 Vendredi 20h30 – 21h30
 Vendredi 21h30 – 22h30

DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2022-2023

(1 dossier d'inscription complet par adhérent et par cours)

Adhérent

NOM : _____ Prénom : _____ Sexe : M F

Adresse : _____

Code postal / Commune : _____

Date de naissance : _____ Age : _____

Inscrit en 2021-2022: Oui Non

Pour les pré ados/ados et adultes : Important si vient seul(e) au cours en cas d'annulation de dernière minute

Tel portable¹ : _____ E-mail² : _____

Responsable légal 1

NOM : _____ Prénom : _____ Lien parenté : _____

Adresse : _____

Code postal / Commune : _____

Tel portable¹ : _____ E-mail² : _____

Responsable légal 2 (facultatif - utile en cas de séparation)

NOM : _____ Prénom : _____ Lien parenté : _____

Adresse : _____

Code postal / Commune : _____

Tel portable¹ : _____ E-mail² : _____

Préciser si les mails doivent être adressés aux 2 responsables : oui non

¹ Utilisé particulièrement en cas d'absence du professeur ² Utilisé pour la plus grande partie de nos communications

Je soussigné(e) [adhérent ou responsable légal] : _____

Représentant légal de l'enfant mineur _____

- Adhère à l'association Elan 2000 Danse pour la saison 2022/2023
- Donne Droit d'Usage de son image à l'association ELAN 2000 Danse pour la saison 2022-2023
- Reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'association, l'accepte, et m'engage à le respecter
- Autorise son enfant a sortir seul du cours oui non

Extrait du règlement de l'association :

Le 1^{er} cours de l'année correspond à un cours d'essai. Passé ce délai, l'inscription sera considérée comme validée. Par dérogation, un 2^e cours d'essai pourra être accepté sur demande écrite dans la semaine suivant le 1^{er} cours.

A l'issue du cours d'essai, aucun remboursement ni prorata ne sera effectué quel que soit le motif invoqué.

Fait à Thouaré, le : _____

Signature :

(Faire précéder la mention « Lu et Approuvé »)

Pièces à joindre pour validation de l'inscription

Seule une inscription COMPLETE sera enregistrée

- Bordereau de paiement complété
- Règlement par chèque, à l'ordre d'**Elan 2000 Danse** (pour différencier d'Elan 2000 Gym)
- **Attestation sur l'honneur** après avoir répondu à l'auto-questionnaire de santé (PJ jointe), le certificat médical reste nécessaire en fonction des réponses à l'auto questionnaire de santé.

Besoin d'une attestation CE ** ?

oui non >>> sera adressée par mail.

- Enveloppe timbrée libellée à votre adresse (si votre CE n'accepte pas les attestations via mail)
- Imprimé de votre CE si besoin

* Les attestations sont remises courant octobre, après le 1^{er} encaissement.

Bordereau de paiement

Tarif annuel de base (cf. annexe tarifs)

Ajouts facultatifs :

- Adhésion a la Fédération Française de Danse (+ 20€)
Ouvre droits aux compétitions, concours et réductions équipements du danseur
- Participation aux frais de Gala/représentation de fin d'année (+10€)

Motifs de réduction :

- Pass'Sport (-50€) – sous conditions de ressources
Fournir la copie du document du Ministère de la Jeunesse et des Sports et copie d'un justificatif d'identité de l'enfant concerné.
- E-pass Culture et Sport (lycéen(ne) uniquement) (jusqu'à -32€)
Fournir le/les bons d'échanges et un justificatif d'identité du/de la lycéen(ne) concerné(e).

- Multi-inscription***
(- 10€ à n'appliquer que sur la 2^{ème} inscription et les suivantes)

Autres inscriptions (NOM, Prénom, cours choisi) :

- 1 -
2 -
3 -
4 -

- Inscription avant le 30 juin = - 10€

TOTAL COTISATION ANNUELLE

*** Pour une même personne ou pour d'autres membres du foyer
Encaissement à l'adhésion.

Si paiement en plusieurs fois : 1^{er} encaissement a l'adhésion, puis échelonnement tous les 3 mois.

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*		OUI	NON
Durant les 12 derniers mois			
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
A ce jour			
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>			

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. **Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.**

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

DECLARATION SUR L'HONNEUR SAISON 2022-2023

Je soussigné(e),

Monsieur/Madame.....,

adhérent(e) ou représentant légal de l'enfant

né(e) le,

demeurant à

.....
.....

déclare sur l'honneur **avoir coché « Non » à toutes les questions figurant sur l'auto-questionnaire médical** (document cerfa 15699-01 au recto), lors de la demande d'inscription pour la saison 2021/2022.

Fait à

Le

Signature de l'intéressé(e) ou du responsable légal pour les mineurs :

RÈGLEMENT DE L'ASSOCIATION 2022 – 2023

1 – **Objet :**

Le présent règlement de l'Association a pour vocation de rappeler les points essentiels des statuts de l'Association (auxquels vous pouvez accéder dans son intégralité, sur simple demande écrite). Celui-ci s'applique à tous les adhérents et/ou usagers de l'activité associative.

2 – **Inscription et paiement des cours :**

- L'association est dirigée par un conseil de membres bénévoles. La cotisation permet de couvrir les dépenses liées aux frais inhérents au(x) cours (salaire(s) du/des professeur(s), charges, SACEM, assurances...), à l'achat de matériel consommable, aux frais de fonctionnement.

- Le calendrier des cours est joint en annexe 1 de la fiche d'inscription et figure sur notre site.

- Pour être validé, le dossier d'inscription doit être complet (fiche d'inscription + paiement + certificat médical ou attestation sur l'honneur selon situation). En complément du certificat médical, nous vous demandons de signaler au(x) professeur(s) tout éventuel souci de santé dont il(s) devra (ont) tenir compte (allergie, asthme...).

- L'adhésion est nominative et ne peut être cédée à un tiers.

- Le règlement des cours s'effectue à l'adhésion pour la saison et pour l'année entière. Il est cependant possible de diviser la cotisation en trois règlements avec 1^{er} encaissement à l'adhésion et les 2 suivants à 3 mois d'intervalles.

- Le 1^{er} cours de l'année correspond à un cours d'essai.

Passé ce délai, l'inscription sera considérée comme validée. Par dérogation, un 2^e cours d'essai pourra être accepté sur demande écrite dans la semaine suivant le 1^{er} cours.

A l'issue du cours d'essai, aucun remboursement ni prorata ne sera effectué quel que soit le motif invoqué, et le reliquat de cotisation dû sera encaissé sans délai.

Toutefois, en cas de circonstances exceptionnelles touchant l'ensemble des participants, de tous les cours, (ex : Covid-19), dans la limite des capacités financières de l'Association, et après vote en Assemblée Générale Extraordinaire, il pourra être prévu un remboursement partiel des adhésions.

3 – **Assurance :**

Elan 2000 Danse a souscrit une assurance Responsabilité Civile Vie Associative auprès de Fédération Française de Danse qui couvre uniquement les dommages causés au tiers.

Si l'adhérent se blesse seul, il ne sera pas indemnisé sauf s'il a souscrit une assurance « individuelle Accidents ». Nous vous conseillons donc de souscrire à une assurance pour les dommages corporels subis dans la pratique de sport.

4 – **L'enseignement :**

- L'ouverture d'un cours se fait sur la base d'une moyenne de 10 élèves minimum par cours (moyenne par répartition globale des cours). En fonction de l'effectif, le cours peut être dédoublé et par conséquent l'horaire modifié. Nous vous préviendrons alors dans les meilleurs délais, avec demande de confirmation de votre inscription.

- Les cours seront donnés par l'Association sous l'autorité d'un professeur compétent. Sauf information contraire, les cours seront dispensés à l'Espace de la Morvandière, 23 Rue de Mauves, à Thouaré-sur-Loire.

Les enfants devront être accompagnés jusqu'à la salle, et restent sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à l'arrivée du professeur.

- Seuls les élèves inscrits aux cours seront admis à entrer dans la salle.

Un appel sera effectué au début de chaque cours. L'Association décline toute responsabilité pour les élèves mineurs non accompagnés qui ne sont pas entrés dans la salle de cours et portés absents lors de l'appel.

- En cas d'absence du professeur, l'Association se chargera de vous prévenir dans les meilleurs délais par téléphone, par mail ou à défaut par affichage sur la porte des locaux.

Elle fera également tout son possible pour que le cours soit récupéré ultérieurement.

- Les **cheveux** devront être attachés pour toutes et tous et l'élève devra être en tenue de sport ou adaptée à la pratique de sa discipline. Le port de bijoux est fortement déconseillé. L'Association décline toute responsabilité en cas de perte ou vol.

5 – **Comportement et absences :**

- Toute personne assistant à un cours doit observer une discipline élémentaire permettant le bon déroulement de la séance, dans le respect du travail de chacun.

- En ce qui concerne les mineurs, toute absence devra être justifiée par un message des parents ou un certificat médical en cas d'absence prolongée. L'Association contactera les familles à partir de trois absences consécutives non justifiées.

- L'exclusion d'un élève pourra être envisagée si son comportement ou son manque d'assiduité nuit à la bonne marche des cours.

- Il est strictement interdit aux personnes non inscrites à un cours précis (personnes accompagnant les enfants, adhérents inscrits à un autre cours...) de pénétrer dans les salles.
- Les enfants ne peuvent assister aux cours de leurs parents.

6 – **Communication de l'association** :

- Pour la bonne marche des activités de l'Association, nous serons amenés à vous envoyer des informations par mail.

Nous vous remercions de vous montrer attentifs à ces derniers, et à y répondre au plus vite.

- En tant qu'adhérent, votre présence est souhaitée à la représentation de fin d'année (Gala), aux Assemblées Générales et aux différentes manifestations organisées par l'association (spectacle, soirée, ...).

7 – **Vos informations personnelles** :

Les informations personnelles recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association (et le cas échéance aux services concernés habilités par un état d'urgence = par exemple à la CPAM pour le suivi de cas contact).

En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au référent RGPD de l'Association via mail à elan2000danse@gmail.com.

8 – **Droit à l'image** :

De tacite accord par acceptation du présent règlement, vous autorisez l'Association à réaliser des prises de vues photographiques, des vidéos ou captations numériques et à en faire usage de votre image ou de votre enfant (avec accord du représentant légal) à titre gracieux.

Les images pourront être exploitées, utilisées par l'association sous toutes formes et tous supports connus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrements vidéo ou numériques, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet et réseaux sociaux.

En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit de refus de capture et/ou d'exploitation de votre image. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au référent RGPD de l'Association via mail à elan2000danse@gmail.com.

TARIFS 2022-2023

Cours	Durée	Cotisation annuelle (*)
Eveil à la danse	45 mn	130 €
Zumba juniors		
Initiation à la danse	1h	170 €
Tahitienne enfants		
Jazz 8-9 ans		
Classique 8- 11 ans et ados		
Hip hop 8 -11 ans		
Zumba kids, ados, grandes ados et adultes		
Danse de couples/de salon		
Jazz 10-13 ans	1h15	195 €
Danse orientale		
Classique adultes		
Jazz 14 – 17 ans	1h30	210 €
Tahitienne adultes		

(*) Vous pouvez bénéficier d'une réduction de 10 € sur la cotisation annuelle dans les cas suivants (cumulables) :

- **Dossier COMPLET** (bulletin + certificat médical si 1^{ère} inscription ou attestation sur l'honneur + règlement) déposé au plus tard le 30 juin 2022 (cachet de la poste faisant foi).

- **Multi-inscriptions** (pour une même personne ou pour un autre membre du foyer). Réduction applicable à partir de la 2^e inscription et les suivantes.

- **e-pass culture et sports et Pass'sport accepté**

DATES A RETENIR

Forum des Associations : samedi 3 septembre 2022.

Début des cours semaine 37 : du 12 au 16 septembre 2022.

Fin des cours semaine 24 après l'évènement de fin d'année.

Evénement de fin d'année : **2^{ème} week-end de juin 2023.**

Vacances scolaires	Jours fériés			
22/10 au 7/11	01-nov	Toussaint (mardi)	01-mai	Fête du Travail (lundi)
17/12 au 03/01	11-nov	Armistice 1918 (vendredi)	08-mai	8 mai 1945 (lundi)
11/02 au 23/02	25-déc	Noël (dimanche)	17 au 22 mai	Pont de l'Ascension
15/04 au 2/05	01-janv	Jour de l'an (dimanche)	29 mai	Lundi de Pentecôte
	10-avr	Lundi de Pâques		

Assemblée Générale : à Déterminer